

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 décembre 2007

---

RATIFICATION ORDONNANCE 2007-329 CODE DU TRAVAIL - (n° 190)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 127

présenté par  
M. Muzeau

-----  
**ARTICLE 3**

Après l'alinéa 153 de cet article, insérer l'alinéa suivant :

« *12° quinquies A* Dans le dernier alinéa de l'article L. 4612-1, le mot : "légales" est remplacé par les mots : "législatives et réglementaires". »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans la mesure où nombre de dispositions en matière de santé au travail, d'hygiène et de sécurité relèvent du domaine réglementaire, les auteurs de cet amendement proposent de revenir aux termes actuels employés pour définir les missions des CHSCT.